

Code Isin : FR0000002164

Paris, le 4 février 2019

Objet : mutation – changement de la stratégie d’investissement et de dénomination de la Sicav Covéa Sélectif

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaire de la SICAV Covéa Sélectif (ci-après « le Fonds ») et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre société.

En votre qualité de porteur de parts, nous vous informons de l’opération de transformation de votre Fonds.

Cette mutation n’entraîne pas d’accroissement du profil de risque de votre Fonds.

1. Description succincte de l’opération

Cette opération consiste à modifier les méthodes de sélection des instruments financiers de votre Fonds qui n’était pas un Fonds ISR jusqu’à présent en élargissant l’application des critères extra-financiers à toutes les classes d’actifs (hors « obligations vertes » (« Green Bonds » issues d’émissions souveraines) auxquelles votre Fonds peut avoir recours.

Cette opération permettra ainsi de promouvoir le Fonds en tant que Fonds ISR et ce dans la perspective de sa candidature au label ISR délivré par un organisme certificateur indépendant.

Subséquentement à cette transformation, le Fonds prendra la nouvelle dénomination suivante : COVEA FLEXIBLE ISR.

Le changement de stratégie a été agréé par l’Autorité des Marchés Financiers le 31 janvier 2019 et sera effectif au 11 mars 2019.

Dans l’hypothèse où cette opération ne vous conviendrait pas, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts jusqu’au 8 mars 2019.

Vous trouverez ci-dessous le détail des conditions de l’opération.

2. Modifications entraînées par l’opération :

Le profil de risque de votre fonds:

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement/risque : NON

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l’AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d’Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d’Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • www.covea-finance.fr

Augmentation des frais de votre fonds : NON**Impacts de l'opération sur le profil de rendement/risque :**

L'opération entraîne une modification du profil de rendement/risque en raison des évolutions suivantes :

- Objectif de gestion :o *Ancien objectif de gestion :*

L'ancien objectif de gestion reposait sur la recherche d'une performance à long terme, à travers une allocation diversifiée d'actifs. Les titres composant la poche actions étaient sélectionnés sur la base de critères extra-financiers (respect des ressources humaines, de l'environnement et gouvernance d'entreprise) dans un premier temps. **Ces critères extra-financiers n'étaient pas appliqués pour la sélection des titres de créances et des instruments du marché monétaire.** L'ensemble des actifs était sélectionné sur la base des critères financiers de la Société de gestion dans un second temps.

o *Nouvel objectif de gestion :*

Désormais, votre Fonds a pour objectif d'optimiser, par le biais d'une gestion discrétionnaire et sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, le rendement du portefeuille à travers une allocation flexible d'actifs (actions et/ou valeurs assimilées ainsi que produits de taux) sélectionnés dans l'univers des valeurs françaises et/ou européennes, sur la base de critères extra-financiers avec la mise en œuvre de filtres ISR (hors obligations vertes (« Green Bonds ») issues d'émissions souveraines)) complétés de la méthodologie d'analyse financière de la société de gestion.

- Stratégie d'Investissement :o *Ancienne stratégie d'investissement :*

L'ancienne stratégie d'investissement consistait à mettre en œuvre les critères extra-financiers, à partir de la note établie par la société d'analyse extra-financière VIGEO EIRIS sur les critères du respect des ressources humaines (ex : promotion du dialogue social, qualité des systèmes de rémunération, amélioration continue des conditions de santé-sécurité etc...), du respect de l'environnement (prise en compte de l'environnement dans la fabrication et la distribution du produit/service, prise en compte de l'environnement dans l'utilisation et l'élimination du produit ...) et de la gouvernance d'entreprise (équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires minoritaires etc...), uniquement sur la composante Actions et valeurs assimilées du portefeuille.

Le recours aux instruments de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) n'était prévu qu'en période de retournement de conjoncture, et de façon temporaire ; votre Fonds étant essentiellement exposé aux actions et/ou valeurs assimilées après application du filtre ESG.

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • www.covea-finance.fr

- o Nouvelle stratégie d'investissement :
La nouvelle stratégie d'investissement consiste à appliquer également des filtres ISR à la composante Taux du portefeuille (hors « Green Bonds » issues d'émissions souveraines pour lesquelles les vérifications ne portent que sur le caractère vert du projet financé par l'émetteur) à partir de la note établie par la société d'analyse extra-financière VIGEO EIRIS sur les critères du respect des ressources humaines (ex : promotion du dialogue social, qualité des systèmes de rémunération, amélioration continue des conditions de santé-sécurité etc...) du respect de l'environnement (prise en compte de l'environnement dans la fabrication et la distribution du produit/service, prise en compte de l'environnement dans l'utilisation et l'élimination du produit ...) et de la gouvernance d'entreprise (équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires minoritaires etc...) mais aussi en la sélection d'Organismes de Placement collectifs (« OPC ») labellisés ISR à partir de la liste officielle des OPC labellisés disponible sur le site <https://www.lalabelisr.fr/fonds-isr/>

Désormais, votre Fonds adopte une dimension flexible dans son allocation d'actifs. En effet, le portefeuille peut être concentré à tout moment sur une seule classe d'actifs en fonction des perspectives perçues par l'équipe de gestion.

- **Catégories d'actifs** :

- o Composante Taux du portefeuille :
Auparavant, votre Fonds avait pour vocation d'investir dans des titres de créances et instruments des marchés monétaires français et/ou européens à hauteur maximale de 100% de l'actif net et des marchés hors Union Européenne à hauteur maximale de 10%, émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés ou par des émetteurs privés, sans clé de répartition prédéfinie, de tout type de notation.

Désormais, l'équipe de gestion peut recourir à des instruments de taux des marchés français et/ou européens (y compris la Grande Bretagne) à hauteur maximale de 100% de l'actif net et des marchés non européens à hauteur maximale de 10% de l'actif net, émis par des émetteurs publics ou supranationaux (Etats, collectivités territoriales, agences gouvernementales, agence internationales publiques) ou par des émetteurs privés (entreprises etc..) de tout type de notation.

Le processus de sélection extra-financière s'appuiera sur les services de la société d'analyse extra-financière VIGEO EIRIS avec le même système de notes que pour la composante actions du portefeuille et portant également sur les critères du respect des ressources humaines, du respect de l'environnement et de la gouvernance d'entreprise (hors « Green Bonds » issues d'émissions souveraines).

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007
Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS
Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris
Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • www.covea-finance.fr

Dans le ratio d'investissement maximal de 100% de l'actif net, les investissements dans des titres de créances et/ou autres instruments du marché monétaire issus d'émissions privées pourront se faire dans une fourchette comprise entre 30% minimum à 100% maximum de l'actif net.

En outre, s'agissant des titres de créance émis par des émetteurs souverains et/ou publics (Etats, collectivités territoriales, agences gouvernementales, agence internationales publiques), le processus de sélection extra-financière sera exclusivement limité aux « Green Bonds » dans une fourchette comprise entre 0 et 30% maximum de l'actif net ce qui induit un filtre par rapport à l'univers obligataire de départ. Une obligation verte est une émission obligataire dont la finalité est de financer un projet à bénéfice environnemental. Les obligations vertes ne présentent pas de différence avec les obligations "non vertes" en terme de rendement ni en terme d'appréciation du risque. Pour les obligations vertes, l'équipe d'analystes ESG indépendante procède en amont aux vérifications du caractère "vert" de l'émission en s'appuyant sur une grille de contrôle interne alimentée à partir de la documentation mise à disposition par l'émetteur et le cas échéant, sur la base d'opinions d'agences/sociétés tierces (ex: agence environnementale ou société de notation extra-financière) émises dans le cadre de revue appelées "*second party opinion*".

Les vérifications de l'équipe d'analystes indépendants portent, à titre d'exemple, sur la présence dans le document cadre ou dans le prospectus lié à l'émission d'une description des types de projets éligibles et de l'objectif environnemental de l'obligation émise en référence à un référentiel de place (ex : « *Green Bonds Principles* » ou autres) ou encore sur l'existence, le cas échéant, de « *Second party opinion* », dont la conclusion sur le caractère vert de l'obligation est positive. Les vérifications se font également sur la cohérence des activités financées par rapport à la liste des activités éligibles définies par le "*Climate Bond Initiatives*" (initiative pour les obligations climat).

o *Instruments dérivés :*

Auparavant, votre Fonds n'avait pas la possibilité de recourir à des instruments dérivés.

Dorénavant, votre Fonds peut recourir à des instruments dérivés (futures) dans un objectif de couverture du portefeuille à des risques actions et/ou taux dans une limite d'engagement de 100% de l'actif net. Le recours à ce type d'instruments dérivés n'aura pas pour effet de dénaturer et/ou d'impacter, via le recours à des actifs sous-jacents, le caractère environnemental, social et de gouvernance (« ESG ») du portefeuille du Fonds.

- **Changement de dénomination de Fonds :**

Votre Fonds aura pour nouvelle dénomination Covéa Flexible ISR au lieu de Covéa Sélectif précédemment.

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • www.covea-finance.fr

L'ensemble des modifications sont détaillées dans le tableau récapitulatif en annexe (Annexe I).

Informations pratiques

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) et du prospectus modifiés et disponibles sur le site de Covéa Finance : www.covea-finance.fr.

Le prospectus est adressé après un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Covéa Finance
8-12 rue Boissy d'Anglas 75008 Paris.
communication@covea-finance.fr

Pour toute question, nous vous invitons à vous rapprocher de votre contact habituel afin de vérifier que votre OPC reste adapté à vos besoins.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • www.covea-finance.fr

ANNEXE I : TABLEAU COMPARATIF

L'ensemble des modifications subies par votre fonds sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques	Avant	Après
Dénomination	Covéa Sélectif	Covéa Flexible ISR
Objectif de gestion	L'objectif de gestion de l'OPCVM est de chercher à obtenir une performance à long terme, à travers une allocation diversifiée d'actifs. Les titres composant la poche actions sont sélectionnés sur la base de critères extra-financiers (respect des ressources humaines, de l'environnement et gouvernance d'entreprise) dans un premier temps. Ces critères extra-financiers ne sont pas appliqués pour la sélection des titres de créances et des instruments du marché monétaire. L'ensemble des actifs est sélectionné sur la base des critères financiers de la Société de gestion dans un second temps.	L'objectif de gestion de l'OPCVM géré de façon discrétionnaire est de chercher à optimiser, par le biais d'une gestion discrétionnaire et sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, le rendement du portefeuille à travers une allocation flexible d'actifs (actions et/ou valeurs assimilées ainsi que produits de taux) sélectionnés dans l'univers des valeurs françaises et/ou européennes, sur la base de critères extra-financiers avec la mise en œuvre de filtres ISR complétés de la méthodologie d'analyse financière de la société de gestion.
Stratégie d'investissement	Mise en œuvre des filtres extra-financiers, à partir de la note établie par la société d'analyse extra-financière VIGEO sur les critères du respect des ressources humaines, du respect de l'environnement et de la gouvernance d'entreprise, uniquement sur la composante Actions et/ou valeurs assimilées du portefeuille.	Sélection de titres en fonction de critères extra-financiers avec la mise en œuvre de filtres ISR (hors « Green Bonds » issues d'émissions souveraines pour lesquelles la vérification ne porte que sur le caractère vert du projet financé par l'émetteur) à partir de la note établie par la société d'analyse extra-financière VIGEO EIRIS sur les critères du respect des ressources humaines par exemple, l'amélioration continue des conditions de santé/sécurité etc...), du respect de l'environnement (par exemple, contribution au changement climatique etc...) et de la gouvernance d'entreprise (par exemple, équilibre des pouvoirs). à la composante Actions et à la composante Taux du portefeuille et sélection d'Organismes de Placement collectifs (« OPC ») labellisés ISR.
	Possibilité de recourir aux instruments de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) qu'en période de retournement de conjoncture, et de façon temporaire ; le Fonds étant essentiellement exposé aux actions et/ou valeurs assimilées répondant à l'univers du développement durable.	Mise en avant de la dimension flexible du Fonds dans son allocation d'actifs ; le portefeuille pouvant être concentré sur une seule classe d'actifs en fonction des perspectives perçues par l'équipe de gestion.
Catégories d'actifs Titres de créances et Instruments du Marché Monétaires	Recours à des titres de créances et instruments du marché monétaire français et/ou européens à hauteur maximale de 100% de l'actif net et des marchés hors Union Européenne à	Recours à des titres de créances et instruments du marché monétaire français et/ou européens à hauteur maximale de 100% de l'actif net et des marchés hors Union Européenne à hauteur maximale de

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • www.covea-finance.fr

<p>Catégories d'actifs (suite)</p> <p>Titres de créances et Instruments du Marché Monétaires</p>	<p>hauteur maximale de 10%, <u>émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés ou par des émetteurs privés de types obligations, titres de créances négociables ou équivalents étrangers</u></p>	<p>10%, émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés (Etats, collectivités territoriales, agences gouvernementales, agence internationales publiques) ou par des émetteurs privés (entreprises...) de tout type de notation. Les investissements en obligations de catégorie spéculatives ou en titres non notés sélectionnés par la Société de gestion, après étude de l'émetteur concerné et avis favorable du comité crédit, seront limités à 20% maximum de l'actif net. Dans ce ratio de 100% de l'actif net, les investissements dans des titres de créances et/ou autres instruments du marché monétaire issus d'émissions privées se feront dans une fourchette comprise entre 30% minimum de l'actif net et 100 % maximum de l'actif net. Les titres de créance et/ou autres instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou supranationaux seront limités à 30% maximum de l'actif net et porteront exclusivement sur des obligations vertes (« Green bonds ») dont la finalité est de financer un projet à bénéfice environnemental. Pour les obligations vertes, l'équipe d'analystes ESG indépendante procède en amont aux vérifications du côté "vert" de l'émission en s'appuyant sur une grille de contrôle interne alimentée à partir de la documentation mise à disposition par l'émetteur et le cas échéant, sur la base d'opinions d'agences/sociétés tierces (ex: agences environnementales ou sociétés extra-financières) émises dans le cadre des "second party opinion"). Les vérifications de l'équipe d'analystes indépendants portent, à titre d'exemple, sur la présence dans le document cadre ou dans le prospectus lié à l'émission d'une description des types de projets éligibles et de l'objectif environnemental de l'obligation) ou encore sur la <i>second party opinion</i> dont la conclusion sur le caractère vert de l'obligation est positive. Les vérifications se font également sur la cohérence des activités financées par rapport à la liste des activités éligibles définies par le "<i>Climate Bond Initiatives</i>".</p>
<p>Instruments dérivés</p>	<p>Pas de recours aux instruments dérivés</p>	<p>Recours aux instruments dérivés (futures) à titre de couverture du portefeuille dans la limite maximale de 100% de l'actif net.</p>

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

 Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • www.covea-finance.fr